

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du mardi 18 juillet 2017

Ce mardi 18 juillet 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: F. K'DUAL, A. TESSON, L. BOUCHARD, B. GOSSELIN, G. LARSONNEUR, P. GOSSELIN, J. GAILLET, J. BURNEL, A. BRIANT, M. AGNES, F. LEGRAS, D. LAURENT, Y. GOSSELIN, J.P. LEGOUBEY, S.POTET, S. LEJEUNE, S. BEAUFILS, P. DUBOSCQ

Excusés : Pierrette FILTOPOULOS, Michel LEMOSQUET, Claudine LEDOLLEY, Pascal BIREE, Hubert BAZIN, Gaëtan COENEN

**Pouvoirs : Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Manuel RIVET ayant donné pouvoir à Sylvie BEAUFILS
Jean LEDOYEN ayant donné pouvoir à David LAURENT**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Michèle AGNES est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

III– Communiqués

- Invitation à tous les conseillers municipaux pour venir participer à la kermesse à Agon-Coutainville le 6 août prochain et notamment à l'apéritif vers 12 heures
- Réforme des rythmes scolaires : par courrier reçu ce 7 juillet, l'inspecteur d'académie nous a informés d'un retour à la semaine de 4 jours sur tout le territoire de la CMB (sauf un établissement). Ainsi les enfants n'auront plus école les mercredis matins dès la rentrée prochaine et les TAP seront supprimés. Monsieur le Maire précise que le CLSH assurera à nouveau le service de garderie le mercredi matin.
- Suite à la saisine des services de la DREAL quant à notre obligation ou non de soumettre le projet de travaux de défense contre la mer à une étude environnementale préalable, nous avons reçu notification ce 10/07, que notre projet de gestion de l'évolution du trait de côte n'était pas soumis à cette étude ! Ainsi les demandes d'autorisation pourront être instruites par les services de l'État, nous l'espérons dans les meilleurs délais, ainsi que la demande de subvention qui leur a été adressée
- La dissolution du pays de Coutances nécessite la création d'un nouveau syndicat mixte pour porter le SCOT, seule compétence qui doit être obligatoirement portée par une structure administrative correspondant au périmètre du SCOT. Il s'agira d'un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire que seules les communautés de communes de Coutances mer et bocage et de Côte ouest centre Manche en seront membres. Le conseil

départemental ne sera plus membre de ce syndicat. Le conseil communautaire de Coutances mer et bocage a délibéré favorablement à l'adhésion de la communauté à ce syndicat mixte fermé et il appartient maintenant aux conseils municipaux de délibérer pour autoriser l'adhésion de Coutances mer et bocage à ce syndicat mixte. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal encourage à l'unanimité la création de ce syndicat mixte ayant pour objet de porter le SCOT et donne donc son plein avis favorable.

IV – Travaux rue du 28 Juillet 1944

Considérant la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée au Département pour la réalisation de cette opération de mise en œuvre du pluvial et réfection de voirie de la rue du 28 juillet 1944, il appartient au conseil municipal d'approuver les dispositions financières et techniques proposées par les services du conseil départemental pour cette 1^{ère} tranche.

Cette première tranche de travaux se situe à l'entrée de la RD 72 (côté mairie) jusqu'au carrefour de la Chantelourie, soit environ 355 ml.

Il est prévu de calibrer la largeur de la chaussée de 4 m entre bordures.

Les aménagements communaux consistent à créer :

- Des trottoirs (un seul trottoir et majoritairement du côté opposé à Paul's cars)
- Une écluse entre la rue du hameau Gosselin et le carrefour de la Chantelourie
- Un réseau d'eaux pluviales par deux réseaux parallèles avec un réseau principal côté trottoir et un autre dit secondaire

Le montant des travaux pour la partie communale s'élève à 242 750 € TTC.

Le département réalisera le revêtement de la chaussée et la mise en place de la signalisation relevant de sa compétence en accompagnement de ces travaux, pour un montant de 17 250 € TTC.

Conformément à la convention qui nous lie avec le Département, la commune de Gouville remboursera au Département de la Manche :

- La part des travaux HT qui lui incombe, soit 202 292 € HT, augmentée de la participation au FCTVA de 1.08353 % du coût des travaux (2 192 €), soit un montant de 204 484 €
- La participation financière forfaitaire de 5 % du coût des travaux correspondant aux moyens d'études et frais généraux du Département, soit 10 115 €

Soit une participation totale de la commune estimée à 214 599 € sur les bases de l'avant-projet.

Donc pour mémoire, récapitulatif du coût des travaux de la 1^{ère} tranche :

- **SDEM = 48 000 € (délib 18. 10/11/2015)**
- **ORANGE = 13 068 € (délib 26.17/10/2016)**
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL = 214 599 € TTC**
- Effacement des réseaux TELECOM (pour le génie civil): **CEGELEC = 36 219.60 € HT soit 43 463.52 € TTC**

Soit un coût total des travaux de cette 1^{ère} tranche = 319 130.52 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération telle que présentée et charge Monsieur le Maire d'engager toutes les dépenses en lien avec ces marchés l'autorisant à signer toutes les pièces s'y rapportant. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de donner un plein accord aux services du conseil départemental.

V – Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

A ce jour, plus de 95 communes sont desservies par un réseau gaz naturel sur le territoire du SDEM. Le transfert de cette compétence au syndicat par un nombre suffisant de ces communes, permettrait de mutualiser et d'optimiser le montant de la redevance de fonctionnement versée chaque année par GRDF et ainsi financer tout ou partie du service correspondant. Aussi, il est proposé au conseil municipal de transférer la compétence au SDEM.

A l'unanimité le conseil municipal donne son plein accord pour le transfert de cette compétence.

VI – Projet d'aménagement dans la zone commerciale du centre bourg

Il est proposé au conseil d'envisager une opération d'aménagement des terrains situés en face de la maison médicale en vue de proposer des locaux commerciaux à la location.

Nous avons confié cette approche à Monsieur Laquaine, architecte, qui propose aujourd'hui une esquisse et une première estimation.

L'estimation de ce projet qui prévoit un bâtiment nu, finitions brutes sans menuiseries extérieures et sans équipements, d'une surface de 413 m² est de 366 970.84 € HT, soit 400 365.01 € TTC sans la maîtrise d'œuvre. Le coût de la MO serait d'environ 8 % du montant des travaux soit environ 35 230 € TTC.

L'idée serait de construire un bâtiment divisible en plusieurs box dont les surfaces s'adaptent aux besoins des intéressés et ainsi devront être ajoutées à cette estimation :

- les dépenses relatives aux créations d'ouvertures à l'arrière, portes de service (fourniture et pose de porte en alu + découpage/habillage) estimées à 2 500 € HT/pièce
- Les dépenses relatives aux cloisons de séparation entre les cellules commerciales estimées à 2 400 € HT/pièce

Ainsi il est proposé au conseil municipal:

- **De donner un accord de principe à ce projet tel que présenté sans finition**
- **De prévoir un montage dans lequel la commune serait propriétaire et proposerait les futurs pas de porte en location, sur la base d'une opération blanche après calcul du coût total de cette opération financière soit:**
 - **Coût achat du terrain viabilisé dû au budget annexe de la zone commerciale = 83 959.20 € TTC**
 - **Coût de la construction estimée par Mr Laquaine = 400 365.01 € TTC**
 - **Coût de la maîtrise d'œuvre estimée = 35 230 € TTC**
 - **Soit un coût total estimé à 519 554.21 € TTC arrondi à ce stade de première approche financière à 520 000 € TTC**

Considérant ce coût et la surface créée de 413 m², le prix de revient/vente pourrait être de 1 258 €/m².

Si on l'envisage une location avec alors un montage prévoyant un emprunt sur 20 ans de 520 000 €. L'estimation du coût de cet emprunt serait de 653 000 € soit 32 650 €/an, soit 2 720.83 €/mois.

- Il faudrait donc attendre des recettes de montants de loyers à hauteur de 2 720 €/mois pour assurer le plein remboursement de cet emprunt, si la commune empruntait la totalité de la somme, soit environ 6, 60 €/m² à la location/ mois.**
- Si le calcul n'est qu'avec un emprunt de 400 000 €, il faudrait des recettes de loyers mensuels de 2 094 €.**
- Si enfin, le calcul n'était qu'avec un emprunt de 350 000 €, il faudrait des recettes de loyers mensuels de 1 832 €.**

Etant entendu que ce projet pourrait être éligible à certaines subventions, les fonds FISAC ou fonds départementaux (par les contrats de pôle) et étant entendu que ces recettes de loyers pourraient être fixées par local et non par m², selon la taille dudit local.

- De solliciter les intéressés ayant déposé des candidatures pour leur demander d'adresser à la commune un descriptif de leur projet notamment en matière de besoin de surface étant entendu que ce projet ne serait susceptible d'être réalisé au mieux que fin 2018 et que la première approche financière est celle-ci-dessus proposée, sous réserve d'un appel d'offres fructueux**
- De préciser que tous les autres aménagements seraient à la charge des futurs locataires**
- De se réserver la possibilité d'un appel à candidatures pour garder la maîtrise des commerces ou services proposés**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération telle que présentée.

VII – Révision de l'organisation du temps périscolaire du midi

La commission en charge de suivre le fonctionnement de la cantine scolaire s'est réunie ce 10 juillet. La commission propose un nouveau règlement intérieur précisant notamment les cas particuliers de pratiques culturelles, d'allergies alimentaires et définissant de nouveaux tarifs et un nouveau barème de sanctions.

Il est proposé, si le conseil municipal valide ces positions, d'adresser un dossier complet à toutes les familles concernées, avant la prochaine rentrée scolaire de façon à mettre en application ces modifications dès ladite rentrée 2017/2018.

Béatrice Gosselin fait une synthèse des règles de vie proposées et des évolutions du règlement, notamment de l'assurance péri scolaire qui sera demandée pour ce temps méridien. Après avoir entendu ces propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les évolutions concernant ce service, y compris les modes de fonctionnement de règlement ci-après défini et le barème de sanctions pour chaque période scolaire (révisable à chaque trimestre).

Par ailleurs, après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire, il est décidé à l'unanimité d'envisager la pose de barrières le long de la rue de la Garenne pour assurer la sécurité des enfants lors de leurs déplacements piétons vers la cantine. Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion de conseil avec des estimations chiffrées à l'appui.

VIII – installation d'un traitement de phosphore

Comme cela avait été inscrit au BP 2017 assainissement, il est proposé de mettre en place une installation pour traiter le phosphore. Jean-Pierre Legoubey rappelle nos obligations définies par l'arrêté préfectoral en matière de taux de phosphore en sortie de station. Les moyens mis en œuvre d'ores et déjà assurent le suivi en matière de phosphore, mais les taux ne baissant pas, il nous est demandé de mettre en place ce système de traitement.

Aussi, Monsieur Legoubey présente le dispositif envisagé et préconisé. Ce dispositif, à l'origine prévoyant une cuve béton de 20 m³ remplie annuellement a été revue pour ne retenir qu'une cuve de 10 m³, remplie 2 fois par an, qui doit par contre être ancrée par des pieux béton nécessaires.

La SAUR propose d'assurer cette mission pour le prix de 29 950 € HT, soit 35 940 € TTC. Pour mémoire, la somme de 30 000 € HT était inscrite au BP.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération et décide d'engager cette dépense et de retenir à l'unanimité le devis de la SAUR d'un montant de 29 950 € HT, soit 35 940 € TTC.

IX – Acquisition de terrain

- Le terrain cadastré AW 522, déjà présenté deux fois devant le conseil municipal et qui pourrait intéresser la commune dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un skate parc et dont la superficie est de 449 m² (accès sur la route de Coutances vis une servitude établie avec la parcelle cadastrée AW 521) :
 - Le 27/04/2017 : proposition du vendeur au prix de 49 000 € et le CM a proposé 32 000 €
 - Le 18/05/2017 : proposition du vendeur révisée au prix de 45 000 € et le CM a chargé Monsieur le Maire de demander au vendeur de revoir sa proposition à la baisse d'une manière conséquente
 - Ce jour : le vendeur propose à la commune de vendre cette parcelle AW 522 au prix révisé de 40 000 €

Monsieur le Maire rappelle les orientations envisagées pour ce terrain et invite le conseil au débat. Après avoir entendu cet exposé, considérant les objectifs d'aménagement envisagés sur ce terrain, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité 14 voix pour (Michèle Agnès, Sylvie Beaufils, Gérard Larsonneur, Stéphanie Potet, Auguste Tesson, Julien Burnel s'abstiennent et Arnaud Briant vote contre) de se porter acquéreur de la parcelle AW 522 au prix de 40 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction, notamment l'acte de vente par devant Maître Langenais, Notaire à Agon-Coutainville.

Opération skate parc/city stade :

Il est rappelé que Jean-Pierre Legoubey est chargé de mener cette opération de réalisation d'un skate parc et d'un city stade.

X – Remplacement de poteaux incendie

Il appartient à la commune de procéder au remplacement de 4 poteaux incendie défectueux : la SAUR nous a fait parvenir un devis :

- 144, rue du 28 Juillet 1944 : 2 984.09 € HT, soit 3 580.90 € TTC
- 76, rue du Beau Rivage : 2 027.31 € HT soit 2 432.77 € TTC
- Rue de la Croix du Mot : 2 107.06 € HT, soit 2 528.47 € TTC
- La Grande Yberterie : 2 281.87 € HT, soit 2 738.24 € TTC

Soit une dépense totale de 9 400.33 € HT, soit 11 280.39 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet investissement et retient ces devis de la SAUR pour un montant total de 9 400,33 € HT, soit 11 280,39 € TTC. Cette commande ne sera passée que cet hiver après le vote des compétences de la CMB.

XI – Prix de vente de farine complète

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LEGRAS, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre le stock de farine complète en vrac, destinée aux animaux, au prix du blé soit à 0.131 €/kg, sachant qu'il nous reste un stock d'environ de 800 kg.

XII – Divers

- Admission en non-valeur : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire en non-valeur les titres suivants :
 - Titre n°33 de l'exercice 2014 sur le budget camping, pour un montant restant à recouvrer de 0.22 € (Mr FAUVEAU)
 - Titre n°33 de l'exercice 2011 sur le budget de la commune, pour un montant restant à recouvrer de 220.25 € (Mme JEAN)
 - Titre n°25 de l'exercice 2015 sur le budget camping, pour un montant restant à recouvrer de 102 € (Mr BOURGAULT)
- Comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune a procédé à une commande de panneaux de signalétique pour indiquer le moulin de Gouville. Il est maintenant proposé une « enseigne » sur le mur de l'annexe du moulin et proposé d'en confier la création à l'artiste Mélanie FATOUT. Cette dernière propose un panneau de 2m x 1.30m dont le support serait une tôle en inox, fond blanc cassé, le moulin serait au centre du panneau, travaillé en camaïeu de gris et « Le Moulin de Gouville » serait écrit en dessous en gris foncé. En haut à gauche, donc une grande flèche avec le même gris. Cette enseigne est proposée au prix de 1 350 €. Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice Gosselin et après en avoir débattu, le conseil municipal décide à la majorité (Sylvie Beaufiles s'abstient) de retenir ce devis et de confier la commande de ce panneau à Mélanie Fatout mais sans l'écriture « tout de suite » et seulement « le Moulin » sans Gouville et de revoir peut être le type de calligraphie de l'écriture

TOUR DE TABLE:

Béatrice Gosselin invite tous les conseillers à la fête du moulin qui aura lieu le samedi 5 août

Françoise K'Dual informe que la fête de la mer s'est très bien passée

Monsieur Beaufile informe qu'un début d'incendie s'est déclaré dans le logement communal de Boisroger, les expertises préalables aux travaux, menées par les assurances sont en cours

Gérard Larsonneur demande que les travaux d'enrobé soient faits dès que possible route de Linverville, précisant que cela peut être dangereux pour des vélos. Cette demande sera adressée à la CMB

Jacky Gaillet regrette que les élus ne soient pas plus nombreux à être présents aux événements et animations organisés par l'office de tourisme!

Pascale Duboscq demande quand l'antenne relais ORANGE sera implantée car la couverture par ce fournisseur est catastrophique Les services des opérateurs sont de pires en pires en téléphonie mobile! Jean Pierre Legoubey ajoute que nos usages hélas font saturer les capacités et tous les opérateurs sont de plus en plus gênés pour assurer avec qualité leurs services

La question est posée pour la mise en service de la fibre optique; Monsieur le Maire informe qu'un article dans le dernier bulletin, le Trait d'union donne des informations sur cette question, qu'une réunion publique sera notamment prochainement organisée par les services de Manche Numérique, puisque cette compétence est départementale.

Arnaud Briant demande si les employés communaux peuvent intervenir en entretien d'épavage au niveau des containers de Boisroger. François Legras s'en charge.

Enfin, Arnaud Briant déplore les travaux en cours sur les marches de l'escalier du cimetière qui ne sont pas conformes aux engagements qui avaient été pris (trop de dénivelé). Il souligne que le plan n'a pas été respecté. Monsieur le Maire demande à ce que le chantier soit arrêté et que le chantier soit repris de manière conforme au plan initial. Monsieur Yves Gosselin se chargera avec David Laurent de suivre cette reprise de chantier.

Sylvie Beaufile informe que nombreux panneaux d'indication des rues se trouvent illisibles car cachés dans des haies non entretenues; elle demande qu'un rappel soit fait auprès des propriétaires qui n'entretiennent pas leurs haies. Monsieur le Maire explique à Madame Beaufile que seule l'intervention policière d'un garde champêtre pourrait être efficace, les autres interventions s'avèrent hélas inutiles et les cas ne sont malheureusement pas isolés. Yves Gosselin ajoute que ces difficultés gênent la circulation du camion en charge du ramassage des ordures ménagères et le chauffeur devrait nous donner des informations, nous permettant de mettre en œuvre les poursuites nécessaires auprès des responsables.

David Laurent informe que la commission finances de la CMB a délibéré sur le fonds de péréquation communal et intercommunal; la communauté de communes de St Malo de la Lande ne touchait pas ce fonds qui n'était pas instauré sur ce territoire. Pour la répartition de ces fonds sur le nouveau territoire de la CMB, le choix a été fait de retenir l'application du droit commun, ainsi Gouville s/mer touchera 36 000 €/an.

Yves Gosselin informe que le chantier de la maison médicale touche à sa fin, les premiers praticiens emménagent et les travaux d'extérieur avancent.

Jean-Pierre Legoubey informe que ce 20 juillet après midi se tiendront 2 réunions, la présentation du programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement suite à la réalisation du diagnostic puis la présentation de l'étude de faisabilité de mise en œuvre de l'assainissement collectif sur le territoire de Boisroger

Mme MAUBE présente dans la salle demande si le trottoir qui va de la Poste à la pharmacie, soit le long de la rue des Frères Lacolley connaîtra prochainement un

projet de rénovation: Monsieur le maire répond que ces travaux seront en effet prochainement prévus.